



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 72155

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'insuffisance du nombre de postes d'internes attribués à Marseille, dont le nombre a chuté de 26,9 % depuis 1993. La répartition des postes d'internes par subdivisions, fixée par arrêté du 6 avril 2001, se fonderait sur la densité médicale globale de la région PACA, supérieure à la moyenne française, et sur un solde migratoire positif pour ses médecins. Pourtant, en raison de ce nomadisme médical, il sera normal de traiter séparément la formation de l'exercice de la médecine. Le nombre de médecins exerçant dans la région PACA ne saurait justifier une quelconque pénalisation des étudiants du Sud par rapport à ceux du Nord. Or, la région PACA figure à l'avant-dernier rang des régions françaises pour le nombre de postes d'internes rapporté à la population. En conséquence, il lui demande s'il envisage de mettre un terme à cette situation en révisant enfin à la hausse le nombre de postes d'internes attribués à la faculté de médecine de Marseille.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72155

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 423